

Le PORGE
VIDE GRENIER de la St SEURIN.
17 OCTOBRE 2026
Esplanade de la salle des fêtes de 7h à 18h.

INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Mail _____ Tel : ... / ... / ... / ... / ...

Titulaire de la pièce d'identité n° _____

Délivrée le _____ Par _____

N° immatriculation du véhicule _____

Prix du mètre linéaire : 2,50€

Nombre de mètres - minimum 2 m. _____

Paiement par chèque à l'ordre de :

Courir pour le plaisir

Adresse : 12, lot des Halliers du Bourg 33680 Le Porge

Tel: 06 73 90 35 81 / 06 72 45 29 72.

A retourner à l'adresse indiquée, accompagné du chèque correspondant,
Merci

*Une permanence se tiendra le samedi 10 octobre, de 10h à 12h et de 15h à 17 h au club house du tennis :
4 bis chemin de Gleysaou 33680 Le Porge*

Le PORGE
VIDE GRENIER de la St SEURIN.
18 OCTOBRE 2025
Esplanade de la salle des fêtes. 7h - 18h.

RÈGLEMENT

- 1) Cette journée est ouverte uniquement aux particuliers. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une réservation, s'ils le jugent nécessaire à la bonne tenue de la manifestation.
- 2) Les marchandises proposées à la vente devront être exclusivement des objets de vide-greniers.
- 3) Ne sont pas acceptés les ventes d'armes, d'animaux, de produits alimentaires.
- 4) L'organisation ne fournira ni tables ni chaises pour étaler les marchandises.
- 5) L'installation des stands se fera de 7h à 8h30. Passer cette heure plus aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans l'enceinte. Tout emplacement réservé et non occupé à 8h30 sera considéré comme libre.
Aucun véhicule ne pourra partir avant 18h.
Les réservations seront prises jusqu'au 10 octobre dans la mesure des places disponibles et sans obligations de la part des organisateurs.
- 6) Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Il vous est rappelé que le code de la route doit être respecté pour le stationnement des véhicules. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables, en cas d'incident ou d'accidents.
- 7) L'emplacement doit être rendu propre. Ne rien laisser sur place. *A retourner à l'adresse indiquée, accompagné du chèque correspondant, **Merci***
- 8) En cas de désistement de la part de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.
En cas d'annulation de la part de l'organisation, le montant de l'engagement sera entièrement restitué, sans qu'aucune indemnisation ne puisse lui être réclamée.
- 9) Les participants seront inscrits sur un registre de police, lequel sera remis à la mairie de Le Porge, à la fin de journée.

Les exposants sont seuls responsables des objets proposés à la vente sur leur étalage, et pourront à tout moment expliquer leur provenance, lors d'un éventuel contrôle.

Les exposants déclarent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Les exposants ne respectant pas ce règlement se verront reconduits par les organisateurs, sans prétendre à un remboursement.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....

Exposant en qualité de non-professionnel,

Certifie avoir pris connaissance du règlement du vide-grenier de la Saint Seurin, organisé le 17 octobre 2026

Lu et approuvé et signature.